



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention opérationnelle avec Action Logement Action Cœur de Ville volet immobilier

DEL-2019-091

Numéro de la délibération : 2019/091

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thème, Politique de la ville-habitat-logement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 24/06/2019

Date de convocation du conseil : 18/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 18/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU, M. Michel GUILLEMOT par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT

Convention opérationnelle avec Action Logement

Action Cœur de Ville volet immobilier

Rapport de Madame La Maire

La Ville de Pontivy fait partie des 222 communes lauréates du dispositif « Action Cœur de Ville » au bénéfice desquelles 5 milliards de crédits doivent être affectés. Ce dispositif, dont la convention cadre a été signée le 27 septembre 2018, complète utilement le programme national « Dynamisme des villes en Bretagne ».

Action Logement est partenaire de ce dispositif en qualité de financeur. Ainsi, Action Logement s'engage à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes et à appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

La Ville de Pontivy, Pontivy Communauté et Action Logement souhaitent définir ensemble les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre-ville.

Ainsi :

- La Ville de Pontivy et Pontivy Communauté s'engagent à définir conjointement, la liste des immeubles entiers qu'elle maîtrise ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement.
- Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

Nous vous proposons :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention opérationnelle avec Action Logement concernant le volet immobilier du dispositif « Action Cœur de Ville ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 juin 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**